

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MALZAC

## La statistique à un entrepôt de tabacs

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 52 (1911), p. 229-233

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1911\\_\\_52\\_\\_229\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__229_0)

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

### III

## LA STATISTIQUE A UN ENTREPOT DE TABACS (1)

Les entrepôts de tabacs sont les traits d'union entre les deux grands organes du monopole; les manufactures qui fabriquent les produits et les contributions indirectes qui les vendent aux débiteurs.

Les entrepôts sont tenus d'être constamment approvisionnés des divers produits, mais ils doivent veiller à ne pas s'en encombrer.

La statistique leur permet de satisfaire à cette double obligation de même qu'elle fournit au monopole les éléments essentiels pour faire concorder la fabrication et la vente.

L'utilité de la statistique apparaîtra par le simple exposé des opérations d'un entrepôt spécial comprises entre le 13 mai 1910, date d'application des nouveaux tarifs de vente, et la fin de cet exercice.

Ces opérations ont produit, pour cette période, un peu plus de 16 millions de francs de recettes, avec 26 millions pour l'année entière, se répartissant à peu près également sur chaque mois.

Les produits étrangers, dits de luxe, ont fourni :

Cigares (de 4 francs à 0 <sup>f</sup> 25 le cigare) . . . . .	534.296 <sup>f</sup>
Cigarettes de 2 <sup>f</sup> 20 à 0 <sup>f</sup> 50 les 10) . . . . .	516.814
Tabac (de 11 francs à 3 <sup>f</sup> 20 les 100 grammes) . . . . .	12.041

Un fait caractéristique à relever est l'influence qu'a eue sur la vente des cigares de fabrication étrangère la décision du 8 mai 1905, par laquelle M. Rouvier, ministre des finances, en a autorisé la vente au détail dans tous les débits de tabacs.

Pour la France entière les résultats avaient été en 1904 de :

45.866<sup>kg</sup> 428 et 5.403.685<sup>f</sup> 25

Ils ont été en 1909 de :

77.278<sup>kg</sup> 644 et 7.873.635<sup>f</sup> 25

Soit les augmentations de :

31.412<sup>kg</sup> 216 et 2.469.950<sup>f</sup>

Dans la même période la vente, par les débiteurs, des cigarettes étrangères a augmenté de 1.996.229 francs et celle des tabacs étrangers de 74.817 francs.

Les cigares proviennent, pour près des trois quarts, en valeur, de la Havane et

---

(1) Communication faite à la Société de Statistique de Paris dans sa séance du 26 avril 1911.

pour le surplus du Mexique et de Manille, les prix de ces deux derniers ne dépassant pas toutefois 90 centimes le cigare.

Dans les variétés de la Havane on relève, comme donnant des recettes supérieures à 20.000 francs :

Les cigares à 0 <sup>f</sup> 60 pour . . . . .	149.974 <sup>f</sup>
— 0 70 — . . . . .	24.152
— 1 15 — . . . . .	50.903
— 1 75 — . . . . .	47.495

Le goût du consommateur exerce une influence prépondérante dans son choix et les nouveaux prix n'ont pas modifié les rapports existant antérieurement, entre les diverses qualités, au point de vue de leurs rendements respectifs.

Les importateurs ont cependant commencé, vers la fin de l'année, à introduire des types de cigares vendus aux prix appliqués avant l'augmentation de mai 1910. L'expérience démontrera, suivant la faveur que rencontreront ces nouvelles espèces, si la consommation est déterminée par le prix ou par la qualité ; elle sera intéressante à suivre.

A s'en tenir aux résultats comparés des trois derniers mois de 1909 et 1910, on constate toutefois que pour les trois principales catégories de cigares de la Havane, la qualité a eu plus d'influence que le prix.

Mêmes produits				Nouveaux produits	
1909 (4 <sup>e</sup> trimestre)		1910 (4 <sup>e</sup> trimestre)			
Prix du cigare	Recettes	Prix du cigare	Recettes	Prix du cigare	Recettes
1 <sup>f</sup> 30	23.381 <sup>f</sup>	1 <sup>f</sup> 75	24.472 <sup>f</sup>	1 <sup>f</sup> 30	4.936 <sup>f</sup>
0 90	20.016	1 15	25.550	0 90	3.748
0 50	87.168	0 60	73.718	0 50	17.078

Les cigares mexicains et manille ont fourni, en recettes supérieures à 20.000 francs :

Cigares à 0 <sup>f</sup> 40 . . . . .	45.264 <sup>f</sup>
— à 0 30 . . . . .	57.798
— à 0 25 . . . . .	50.833

Dans ces mêmes prix, il est intéressant de comparer les recettes provenant des cigares de fabrication française, qui ont produit :

Cigares à 0 <sup>f</sup> 40 (Régalias) . . . . .	3.032 <sup>f</sup>
— à 0 30 (Londrès, Trabucos, Bouquets) . . . . .	37.513
— à 0 25 (Reinas, Aromaticos, Camélias) . . . . .	63.484

La qualité est ici déterminante du choix du consommateur et la statistique éclaire la fabrication.

Il est vrai que, si la vente des produits français faiblit pour les cigares de 40 centimes et de 30 centimes, en revanche elle arrive pour les cigares de 35 centimes (Londrès-extra Brevas et Patriotas) avec 84.025 francs contre 3.520 francs pour les similaires étrangers.

Les qualités à 20 centimes et 15 centimes, spéciales aux manufactures françaises,

sont à envisager au point de vue de la vente à l'unité et de la vente en boîtes, paquets ou étuis.

Pour les cigares à 20 centimes (Opéras, Favorites, Reinitas) les résultats sont sensiblement les mêmes : 66.228 francs contre 60.741 francs.

Il en est tout autrement pour les cigares à 15 centimes (Londrecitos, Milliarès-I-H (sénateurs) qui ont produit :

775.420 francs en boîtes de 100, pour le détail, et 126.757 francs en boîtes de 50

Les cigares à 10 centimes donnent également :

Coffrets de 250 cigares (détail) . . . . .	381.763 <sup>f</sup>
— de 50 cigares . . . . .	28.192
Paquets de 25 et de 10 cigares . . . . .	298.612

Les entrepôts règlent leurs approvisionnements sur ces préférences du public, mais ils ne sont les maîtres ni de la fabrication, ni des transports.

Pour en revenir à la comparaison entre les produits français et les produits étrangers présentant quelque analogie, on notera, en ce qui concerne les cigarettes, qu'il a été vendu :

**a) Cigarettes françaises en boîtes de 50 et de 20**

Tabac Vizir . . . . .	15.881 <sup>f</sup>
— Levant supérieur. . . . .	17.572
— Levant ordinaire. . . . .	105.921

**b) Cigarettes étrangères, de provenances : Turque, Égyptienne, Anglaise, Russe, Allemande, Roumaine et Havanaise, pour l'ensemble 513.314 francs et pour les principales :**

Cigarettes à 1 <sup>f</sup> 20 les 10 . . . . .	79.858 <sup>f</sup>
— 1 » — . . . . .	97.251
— 0 75 — . . . . .	40.870
— 0 70 — . . . . .	92.787
— 0 65 — . . . . .	67.619

Comme il y a, dans chacun de ces prix, de nombreuses variétés de toutes provenances, se différenciant par le nom et le boilage, il faut en suivre avec précision les mouvements et on ne s'approvisionne d'avance que des espèces de vente suivie, les autres n'étant fournies que sur demande spéciale.

On peut considérer comme donnant lieu à une vente régulière, les marques ci-après :

- Cigarettes à 1<sup>f</sup> 20 les 10 : Anglaises (marque Ariston).
- — — — — Allemandes (marque Mercedes).
- — — — — Turques (marque Yaka grosses).
- — — — — Égyptiennes (marque Surfines).
- — — — — Égyptiennes Laurens (marque Figaro).
- Cigarettes à 1 franc les 10 : Égyptiennes Laurens (marque Khédivé).
- Cigarettes à 0<sup>f</sup> 75 les 10 : Anglaises (marque After Lunch).
- — — — — Turques (marque Balra).
- Cigarettes à 0<sup>f</sup> 70 les 10 : Anglaises (marque Three Castles).
- — — — — Allemandes (marque Daudy).
- — — — — Égyptiennes (marque Xauthia),
- — — — — Russes (marque Palma).
- Cigarettes à 0<sup>f</sup> 65 les 10 : Turques (marque Nazir).

La provenance de ces diverses cigarettes ne concorde avec la provenance du ou des tabacs, employés sur place à leur fabrication, que pour les cigarettes turques, égyptiennes et russes, qui représentent d'ailleurs près des deux tiers de la consommation des cigarettes étrangères.

Les cigarettes allemandes et anglaises sont toutes fabriquées avec des tabacs qui ne sont ni allemands ni anglais. Elles ont leurs nationaux, séjournant en France, pour consommateurs principaux et perdraient leur clientèle si elles étaient vendues sous des marques françaises.

Dans leurs diverses espèces, les cigarettes étrangères de toutes provenances sont livrées au public sous plus de quarante dénominations et en cinq boîtages de 10, 20, 25, 50 et 100 cigarettes.

C'est beaucoup et néanmoins le personnel des débits de tabacs arrive à s'y reconnaître et à donner exactement au consommateur, même étranger, le produit qu'il demande... ou qu'il désire.

La grande recette du monopole est d'ailleurs fournie par la vente des tabacs de fabrication française, tant en paquets qu'en cigarettes.

Elle prête matière à d'intéressantes comparaisons.

Ainsi, on relève, pour le scaferlati caporal ordinaire, cette particularité que les paquets de 500 grammes, destinés à la vente à la pesée à partir de 5 centimes, ont produit seulement 1.106.702 francs contre 4.550.343 francs retirés des paquets à 50 centimes.

Le maryland, le caporal supérieur et le caporal doux vendus uniquement en paquets à 1 franc ont produit 649.972 francs.

Pour ces trois sortes les nouveaux tarifs, qui ont élevé le prix du maryland de 19 à 23<sup>f</sup> 25 le kilo et le prix des deux autres de 15 à 18<sup>f</sup> 60 le kilo, ont eu, sur la consommation, une influence assez fâcheuse.

L'année 1909 avait donné pour le maryland 37.319 kilos et 709.067 francs et pour le caporal supérieur et le caporal doux, 145.695 kilos avec 2.185.425 francs.

L'année 1910 (entière) a donné pour le maryland 26.690 kilos avec 535.573 francs, soit 163.494 francs de moins et le caporal supérieur et le caporal doux 84.090 kilos avec 1.216.860 francs, soit 968.565 francs de moins.

Il s'est toutefois produit d'heureuses compensations, et, en fin de compte, l'année 1910 a présenté les augmentations de 52.323 kilos et de 1.325.813 francs sur l'année 1909, qui avait, elle-même, progressé sur l'année 1908, de 34.480 kilos et de 762.500 francs, pour le total des opérations de l'entrepôt.

La comparaison redevient favorable à la vente par petites quantités, pour les cigarettes en caporal ordinaire : élégantes et gauloises, d'une part, amazones et grenades, d'autre part.

Par paquets de vingt cigarettes ou par boîtes de deux cents vendues à raison de 5 centimes les deux, le produit a été de 2.429.134 francs pour les élégantes et de 83.804 francs pour les gauloises, tandis que la vente en boîtes de cinquante produisait seulement 1.735 francs pour les amazones et 17.521 francs pour les grenades.

Il en est de même pour les cigarettes en maryland et caporal supérieur :

Paquets de 20 (Élégantes à 0 <sup>f</sup> 65) . . . . .	1.642.147 <sup>f</sup>
Bottes de 50 (Amazones à 1 <sup>f</sup> 75) . . . . .	6.207
Paquets de 20 (Gauloises à 0 <sup>f</sup> 75) . . . . .	241.755
Bottes de 50 (Grenades à 2 francs) . . . . .	147.056

Les manufactures ont inauguré depuis quelques mois pour les amazones et les grenades, le boitage en vingt, qui paraît devoir être préféré au boitage en cinquante, mais dont le prix de vente, supérieur à celui du paquet de vingt, ne fera pas abandonner celui-ci.

Un fait à noter c'est que l'augmentation de prix qui a fait baisser, dans de si fortes proportions, la vente du maryland et du caporal supérieur en paquets, n'a eu aucune influence sur la vente de ces mêmes tabacs, sous la forme cigarette.

Les acheteurs de tabacs seraient-ils moins dociles au fisc que les acheteurs de cigarettes ou bien leurs conditions sociales seraient-elles différentes ?

En tout cas la vente en paquet ne se relève pas.

Les cigarettes sans papier, damitas, senioritas et ninas confirment ces avantages de la vente au détail :

Damitas en étuis de 10. . . . .	2.697 <sup>f</sup>	»
— en coffrets de 100 (détail) . . . . .	»	5.188 <sup>f</sup>
Senioritas en étuis de 10. . . . .	8.613	»
— en coffrets de 100 (détail) . . . . .	»	69.618
Ninas en étuis de 10. . . . .	} 62.916	»
— carrés en 20 . . . . .		
— en coffrets de 100 (détail). . . . .		
Totaux respectifs. . . . .	74.226 <sup>f</sup>	507.101 <sup>f</sup>

Pareillement, pour les cigarettes à la main, on relève les différences suivantes dans les espèces en maryland, caporal supérieur et caporal doux :

Portefeilles en 20 à 0 <sup>f</sup> 75 . . . . .	54.557 <sup>f</sup>
Bondons en 20 à 0 <sup>f</sup> 70 . . . . .	21.482
Bottes en 10 à 0 <sup>f</sup> 40 . . . . .	126.318

Il y a toujours avantage pour la vente par petites quantités.

Une particularité à noter est la préférence donnée aux paquetages plats (portefeilles et boîtes) sur les paquetages cylindriques (bondons) quoique ceux-ci soient moins cher.

La même préférence se retrouve pour les cigarettes à la main en caporal ordinaire.

Portefeilles et bottes (0 <sup>f</sup> 60 et 0 <sup>f</sup> 30). . . . .	145.040 <sup>f</sup>
Bondons (0 <sup>f</sup> 55) . . . . .	99.730

Enfin un rapprochement intéressant à faire, au point de vue du goût ou des habitudes des fumeurs, est celui de la vente du tabac, en paquets ou au détail, et de la vente en cigarettes.

On a pour le tabac seul. . . . .	6.307.017 <sup>f</sup>
et pour les cigarettes . . . . .	5.016.486

En résumé tous les produits, français ou étrangers, ont leur clientèle et concourent à apporter au budget, pour la France entière, une recette nette de près de 400 millions de francs, représentant sensiblement le dixième de ses ressources totales.

Le tabac ne s'en va pas tout en fumée.